



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale
des territoires

Service eau environnement forêt et risques

dossier suivi par : Céline Lavidalie

tél. : 05 55 12 95 22 – fax : 05 55 12 90 69

courriel : celine.lavidalie@haute-vienne.gouv.fr

**ARRÊTÉ N° 473 PORTANT REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORTS TERRESTRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

Le préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 571-10, introduit par la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et ses articles R.571-32 à R.571-43 introduits par le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.111-11, L.111-11-1, L.111-11-2, R 111-4-1, et R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 123-13, R 123-14 et R.123-22 ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit respectivement dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de l'autoroute A20 et des routes nationales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des routes départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de la voirie communale des communes de Couzeix, Limoges et Panazol ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2002 portant approbation du classement sonore de la voirie communale de la commune de Limoges ;

Vu ensemble l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des lignes ferroviaires interurbaines et l'arrêté préfectoral modificatif n°2010/1675 du 6 août 2010 ;

Vu les avis exprimés par les communes lors de leur consultation qui s'est déroulée du 15/10/2015 au 15/01/2016 ;

Considérant qu'il convient, sur l'ensemble du territoire départemental, de maintenir un dispositif de prévention permettant d'assurer aux abords des infrastructures de transports terrestres un développement de l'urbanisation effectué dans des conditions techniques maîtrisées de protection contre le bruit ;

Considérant les évolutions intervenues sur les réseaux d'infrastructures terrestres depuis l'institution du classement sonore aujourd'hui en vigueur ; qu'en conséquence, ce dernier n'est plus adapté ; qu'il convient donc de procéder à sa révision ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé sont applicables dans le département de la Haute-Vienne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Le tableau (en annexe) fournit pour chacun des tronçons d'infrastructure mentionnés, le classement dans une des 5 catégories d'infrastructures définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit comptée de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu traversé par l'infrastructure (rue « en U » ou tissu ouvert).

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues « en U » ;
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres pour les tissus ouverts et dans ce dernier cas, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à des niveaux en façade. Cette distance est mesurée pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, et pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rue « en U » et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux dispositions des articles R 111-23-1 à R 111-23-3 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9-1 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, pour les bâtiments de santé, de soins ou d'action sociale, et pour les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question

Article 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont les suivants :

Aux abords des infrastructures routières :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Aux abords des infrastructures ferroviaires :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Article 5 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne, et de son affichage dans les mairies des communes concernées.

Article 6 : Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Arnac-la-Poste, Aureil, Bellac, Berneuil, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-Sur-Gartempe, Beynac, Blanzac, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Bosmie L'Aiguille, Breuilaufa, Bussière-Galant, Bussière-Poitevine, Chaillac-sur-Vienne, Châlus, Chamboret, Chaptelat, Compreignac, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Dompierre-les-Eglises, Dournazac, Droux, Eybouleuf, Eyjeaux, Feytiat, Flavignac, Folles, Fromental, Glanges, Isle, Jabreilles-les-Bordes, Janailhac, La Jonchère-Saint-Maurice, La Geneytouse, La Meyze, La Porcherie, La Roche-l'Abeille, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Limoges, Magnac-Bourg, Magnac-Laval, Nantiat, Nexon, Nieul, Oradour-sur-Glane, Pageas, Panazol, Peyrat-de-Bellac, Peyrilhac, Pierre-Buffière, Razès, Rilhac-Rancon, Rochechouart, Royères, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Jouvent, Saint-Junien, Saint-Just-le-Martel, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Sylvestre, Saint-Victurnien, Saint-Yrieix-la-Perche, Séreilhac, Solignac, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Vicq-sur-Breuilh, Villefavard.

Article 7 : Sont abrogés les arrêtés préfectoraux suivants :

- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de l'autoroute A20 et des routes nationales
- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des routes départementales

- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de la voirie communale des communes de Couzeix, Limoges et Panazol,

- arrêté préfectoral du 15 septembre 2002 portant approbation du classement sonore de la voirie communale de la commune de Limoges,

- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des lignes ferroviaires interurbaines et arrêté préfectoral modificatif n°2010/1675 du 6 août 2010.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, le directeur départemental des territoires, les maires des communes mentionnées à l'article 6, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le
Le préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

- 3 FEV. 2016


Alain CASTANIER

ANNEXE

Voie	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Logeur maximale des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communes concernées (en bleu, les communes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)	
	Débutant	Finissant					
RD20	RN21	sortie Aixe-sur-Vienne	4	30	Tissu ouvert	Aixe-sur-Vienne	
		entrée Isle	1	100	Tissu ouvert	Aixe-sur-Vienne, Isle	
		entrée Isle	4	30	Tissu ouvert	Isle	
	RD941A	entrée Limoges	1	100	Tissu ouvert	Vernueil-sur-Vienne, Limoges	
		fin limitation 70	4	30	Tissu ouvert	Limoges, Couzeix	
		panneau limitation 70	3	100	Tissu ouvert	Limoges	
		RD35		4	30	Tissu ouvert	Limoges
		RN21		3	100	Tissu ouvert	Limoges
		RD914	entrée Baume-les-Mines	1	100	Tissu ouvert	Limoges
		RD920	sortie Baume-les-Mines	4	30	Tissu ouvert	Limoges, Baume-les-Mines, La Chapelle, Ruffiac-Rancon
RD24	RD140	rue de Panazol	4	30	Tissu ouvert	Panzol, Limoges	
	RD29	A20	4	100	Tissu ouvert	Limoges	
RD250	A20	boulevard Schuman	1	100	Tissu ouvert	Limoges	
		fin bretelle	5	10	Tissu ouvert	Limoges	
RD29		panneau limitation 70	4	30	Tissu ouvert	Limoges	
		entrée Le Palais sur Vienne	3	100	Tissu ouvert	Limoges, Le Palais sur Vienne	
RD32	RD46	sortie Bosmie L'Aiguille	4	30	Tissu ouvert	Bosmie L'Aiguille	
	RD32A		3	100	Tissu ouvert	Bosmie L'Aiguille, Beynac	
RD45	RD128		1	100	Tissu ouvert	Noual, Couzeix	
	RD21		4	30	Tissu ouvert	Bosmie L'Aiguille, Isle	
RD55A	RD979		2	250	Tissu ouvert	Feytat	
	RD711	sortie Saint-Nubert	3	100	Tissu ouvert	Saint-Nubert	
RD675	RD941		4	30	Tissu ouvert	Saint-Nubert	
	RD86	fin limitation 70	1	100	Tissu ouvert	Saint-Nubert	
RD74	RD86	panneau limitation 70	4	100	Tissu ouvert	Saint-Nubert	
	RD55A		4	10	Tissu ouvert	Saint-Nubert, Chealla-sur-Vienne, Rochefort	
RD75	RD55A	entrée Le Vignin	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Feytat, Le Vignin	
		sortie Le Vignin	4	30	Tissu ouvert	Le Vignin	
RD75A		entrée Saint-Maurice-Les-Brousses	1	100	Tissu ouvert	Le Vignin, Saint-Maurice-Les-Brousses	
		sortie Saint-Maurice-Les-Brousses	4	30	Tissu ouvert	Saint-Maurice-Les-Brousses	
RD79		panneau limitation 70 (La Traversée)	1	100	Tissu ouvert	La Roche-Fabellie, La Roche-Fabellie	
		fin limitation 70	4	10	Tissu ouvert	La Roche-Fabellie	
RD79A		panneau limitation 70	1	100	Tissu ouvert	La Roche-Fabellie, Saint-Yrieix-la-Perche	
		Chenu Le Lac	4	30	Tissu ouvert	Saint-Yrieix-la-Perche	
RD79B		fin de pente 4%	3	100	Tissu ouvert	Isle	
		entrée Isle	4	30	Tissu ouvert	Isle	
RD79C	RD44	sortie Ambazac	4	30	Tissu ouvert	Isle	
	RD39	fin limitation 70	1	100	Tissu ouvert	Ambazac	
RD84		fin limitation 70	4	30	Tissu ouvert	St-Jac-Rancon	
		entrée Ruffiac-Rancon	1	100	Tissu ouvert	Ruffiac-Rancon	
RD84A		fin limitation 70	4	30	Tissu ouvert	Ruffiac-Rancon, Limoges	
		A20	1	100	Tissu ouvert	Limoges	
RD84B		avenue de Tassinay	3	100	Tissu ouvert	Limoges, Feytat	
		sortie Feytat	4	30	Tissu ouvert	Feytat	
RD89		entrée Les Alliois	1	100	Tissu ouvert	Feytat, Eyssac, Auzel, La Geneyrouse	
		sortie Les Alliois	4	10	Tissu ouvert	La Geneyrouse	
RD89A		sortie Les Aïolis	3	100	Tissu ouvert	La Geneyrouse	
		entrée La Geneyrouse	4	30	Tissu ouvert	La Geneyrouse	
RD89B		sortie La Geneyrouse	3	100	Tissu ouvert	La Geneyrouse, Eyssac	
		place Saint-Carnot	3	100	Rue en U	Limoges	
RD89C		avenue Berthelot	3	100	Tissu ouvert	Limoges	
		boulevard Gambetta	3	100	Tissu ouvert	Limoges	
RD89D		avenue du Midi	1	100	Tissu ouvert	Limoges	
		fin rue en U	4	30	Tissu ouvert	Limoges	

Voie		Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure		Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit		Type de tissu	Communes concernées (en bleu, les communes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)		
		Débutant	Finissant								
Avenue Berthelot	avenue Montonvis	avenue Arrien Tarrade		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue de Beaulieu	AZD	rue de Fougères		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue de Gaudin	rue François Perrin	avenue de Rousillon		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue de la Ligeron	cours Verneuil	place Denis Ducaud		3			100	Rue en U		Lamoignon	
Avenue de la Revolution	avenue Baudin	fin rue en U		2			250	Rue en U		Lamoignon	
Avenue de Lamouge	fin rue en U	point de la Revolution		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue de Rousillon	rue Lambourdes	laetelle AN141		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue de Saldard	impasse de Montfaisu	rampes des Benedictins		3			100	Rue en U		Lamoignon	
Avenue de S. Benedictins	avenue de Gaudin	boulevard Vairseau		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue du Général Martial Valin	rue Henri Dumont	rue Henri de Bournael		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
Avenue du Général de Gaulle	carrefour du 8 Mar 1945	rue Dorepint		3			100	Rue en U		Lamoignon	
	place Général Dieu	tue des Palmiers		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	place Sadi Carnot	boulevard de la Valoine		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	fin rue en U	place Bournael		4			100	Rue en U		Lamoignon	
	avenue de Louyat	avenue de Louyat		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue Paul Lafarge	rue Paul Lafarge		3			100	Rue en U		Lamoignon	
	Rue Arbonneau	rue Leonard Trompillon		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Canfour 0704	av. Baudin		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	boulevard de La Borie	rond point 0704		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	tue du Maréchal Foch	rue du Maréchal Foch		4			100	Rue en U		Lamoignon	
	boulevard de La Borie	rue du Président Rene Coty		3			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	fin rue en U	avenue du Président Auroel		5			100	Rue en U		Lamoignon	
	fin rue en U	fin rue en U		3			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue de Sainte Claire	rue de Bellac		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	fin rue en U	fin rue en U		4			30	Rue en U		Lamoignon	
	place Sadi Carnot	boulevard de Bel-Air		3			250	Tissu ouvert		Lamoignon	
	début rue en U	boulevard Carnot		2			100	Rue en U		Lamoignon	
	fin rue en U	début rue en U		1			250	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue de Nexon	Pont Neuf		2			180	Rue en U		Lamoignon	
	rue Doutelet	place Henri Queuille		1			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue Victor Druy	rue Victor Druy		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue Henri Giffard	RN 520		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Boulevard des Ventréux	carrefour de l'Europe		1			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue de Bellac	A20		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	boulevard du Vignol	entrée CHU		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue de Roumeville	début rue en U		4			70	Tissu ouvert		Lamoignon	
	rue du Gue de Vertbaum	rue Montmailler		3			100	Rue en U		Lamoignon	
	carrefour Tourny	avenue du General Leclerc		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	boulevard de Beaulieu	rue de Roumeville		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Boulevard de Fleurus	avenue de Gaudin		4			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Boulevard de la Borie	avenue Baudin		1			100	Rue en U		Lamoignon	
	Boulevard de la Cité	avenue de la Libération		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Boulevard de la Cordere	boulevard de La Borie		3			100	Rue en U		Lamoignon	
	Boulevard de Vanteaux	place Jourdau		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Boulevard des Arzailles	boulevard de Mas Bouyol		3			30	Tissu ouvert		Lamoignon	
	Boulevard du Vignol	boulevard de la Cité		4			100	Rue en U		Lamoignon	
	Boulevard Gambetta	avenue Georges Dumas		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
		avenue du Gal Martial Valin		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
		boulevard de Mas Bouyol		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
		rue Leonard Trompillon		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
		boulevard de La Borie		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
		boulevard des Arcades		3			100	Tissu ouvert		Lamoignon	
		place d'Aine		2			250	Rue en U		Lamoignon	
		rue Vigne de Fer		3			100	Rue en U		Lamoignon	
		place Léon Beaulieu		3			100	Rue en U		Lamoignon	

Voie	Démarcation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communes concernées (en bleu, les communes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)
	débutant	finissant				
Boulevard Georges Clémenceau	rue Toulouse Lautrec	rue Henri Mathis	4	30	Tissu ouvert	Amages
Boulevard Georges Lequin	place Wilson	carrefour Tourty	4	30	Tissu ouvert	Amages
Boulevard Louis Blanc	place de Haute-Vienne	place Wilson	4	100	Rue en U	Amages
Boulevard Robert Schuman	diffuseur n°30	entree Amages	3	100	Tissu ouvert	Amages
Boulevard Victor Hugo	place Denis Diderot	place d'Aine	4	100	Rue en U	Amages
Cours Vespière	place Maison Dieu	avenue Gambetta	4	40	Tissu ouvert	Amages
Cours Vespière	Cours Gay Lussac	avenue de La Liberté	4	30	Tissu ouvert	Amages
Louis Hugo	avenue du Général de Gaulle	avenue Gambetta	4	30	Tissu ouvert	Amages
Passerelle Marcellin	rue Ansède Briand	avenue Lottin	4	30	Tissu ouvert	Amages
Place Winston Churchill	rue de la Mauvenderie	rue Bernard Palissy	4	30	Tissu ouvert	Amages
	rue Fernand Palissy	avenue Lottin	4	100	Tissu ouvert	Amages
	rue Courtes de Leubas	boulevard Victor Hugo	4	30	Tissu ouvert	Amages
Place d'Aisne	boulevard Gambetta	boulevard Gambetta	4	30	Tissu ouvert	Amages
Place Huguin	boulevard Georges Brassens	boulevard de Heurnis	4	30	Tissu ouvert	Amages
Place Maison Dieu	rue Ansède Briand	avenue du Général de Gaulle	4	30	Tissu ouvert	Amages
Pont de la Revolution	avenue de la Revolution	avenue Georges Pompidou	4	100	Tissu ouvert	Amages
Rue de Panazol	RD224	avenue du Sabard	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Leonard Tronillon	avenue du Général Leclerc	boulevard des Arcades	4	100	Tissu ouvert	Amages
Rangée des Benedictins	avenue de Lormon	avenue du Général de Gaulle	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Albert Thomas	rue de la Mauvenderie	boulevard de La Botte	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Albertineau	rue Pefrinand Beauvieux	avenue du Midi	4	30	Tissu ouvert	Amages
	RD250	rue du Docteur Benjamin	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Aristide Briand	rue du Docteur Benjamin	rue de la Repère	4	100	Rue en U	Amages
	rue de la Briegère	début rue en U	4	100	Tissu ouvert	Amages
	début rue en U	fin rue en U	4	30	Rue en U	Amages
	fin rue en U	rue Thénopie Bar	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Armand Duran	boulevard de La Borne	place des Carmes	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Auguste Comte	rue Henri Girard	place des Carmes	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Bernard Palissy	rue Montmailler	rue Lillas de Roberval	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Camille Guerin	passage de Vertimont	place Winston Churchill	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Charles Le Gendre	boulevard Bel Air	boulevard de Vaireux	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue de Bellac	avenue du 8 Mai 1945	avenue du Professeur Aup	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue de Bourneville	boulevard de Beaublanc	rue Armand Dutreix	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue de Brouillabas	avenue des Bayles	avenue Mondoux	4	100	Rue en U	Amages
Rue de E N Institueurs	rue de Bellac	avenue de Naugat	4	30	Tissu ouvert	Amages
	rue de Toulouse	chemin du Mas Giron	4	30	Tissu ouvert	Amages
	avenue Albert Thomas	rue de Ferlet	4	30	Tissu ouvert	Amages
	début rue en U	début rue en U	4	100	Tissu ouvert	Amages
	fin rue en U	fin rue en U	4	250	Rue en U	Amages
	fin rue en U	rue de l'Amphithéâtre	4	100	Tissu ouvert	Amages
Rue de l'Amphithéâtre	place des Carmes	place Winston Churchill	4	100	Tissu ouvert	Amages
Rue et Chemin du Mas Giron	rue Balévy	toute de Buxerolles	4	30	Tissu ouvert	Amages, Cautel
	RD941	rue de Baylone	4	100	Tissu ouvert	Amages
Rue de Toulouse	rue de Baylone	boulevard de la Volone	4	30	Tissu ouvert	Amages
	place des Carmes	début rue en U	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue des Arènes	début rue en U	place d'Aine	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue des Palmiers	rue Rodard Marchand	avenue des Ruchoux	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue des Sables	A20	rue des Sabines	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Destalle	rue Henri Mathis	rue des Sabines	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue d'Éble	boulevard de Vaireux	rue François Perrin	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Dumoulet Lafarie	place Henri Queuille	rue de Sainte-Anne	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue du Grand Treuil	rue Ansède Briand	rue de la Breigne	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue du Mayeur	boulevard de la Cité	place Jouin	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue du Roy Las Rocas	rue Ernest Anissa	rue François Perrin	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Huguin	avenue Baudin	boulevard Gambetta	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Etienne Michard	boulevard de La Borne	rue des Palmiers	4	30	Tissu ouvert	Amages
Rue Eugène Valin	avenue du Marechal De Lattre	rue Henri de Riumazel	4	30	Tissu ouvert	Amages

Voie	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des sections affectées par le bruit	Type de tissu	Communes concernées (en bleu, les communes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)
Rue François Fenier	Rue des Baretolles	avenue des Arnaud	1	100	Tissu ouvert	Limoges
Rue François Chemier	place Saint-Carmel	place Denis Drouot	1	100	Rue en U	Limoges
Rue François Perrin	Boulevard du Maréchal	place des Laines	4	10	Tissu ouvert	Limoges
Rue Georges Brunet	avenue du Président René Coty	Boulevard de la Birnie	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Henri de Bourazel	Rue Eugène Vadin	Rue des Vignes	4	30	Rue en U	Limoges
Rue Henri Durand	avenue du Maréchal De Lattre	avenue de Sabatou	4	40	Tissu ouvert	Limoges
Rue Henri Giffard	Rue Henri Giffard	avenue François Fenier	4	40	Tissu ouvert	Limoges
Rue Henri Malaise	Boulevard Jacques Chémiret	Rue Dufaille	4	100	Tissu ouvert	Limoges
Rue Jean Jaurès	place St-Jacques	Boulevard Louis Blais	1	100	Rue en U	Limoges
Rue Jean-Louis	RD979	RD204	1	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Louis-Castor Banson	Rue Auguste Comte	avenue Louis de Broglie	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Louis-Henri-Jobin	Rue François Perrin	Rue Sainte-Clair	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Montmailler	Boulevard Victor Hugo	Rue en U	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Notre-Vierge	avenue Montours	Rue en U	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Pissard	avenue Ernest Ruben	Rue en U	4	100	Tissu ouvert	Limoges
Rue Raymond-Lussaud	Rue Dufaille	Boulevard Gambetta	1	100	Rue en U	Limoges
Rue Roger Pecholas	place Vincent Chuchill	Boulevard Robert Schuman	1	100	Rue en U	Limoges
Rue Sainte-Laire	Rue Henri Marissé	place d'Anne	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Rue Thérèse-Dat	avenue de Montpéat	Rue de la Birnie	4	10	Tissu ouvert	Limoges
Rue Victor Dubuy	place Seef-Campol	avenue Ernest Ruben	4	10	Tissu ouvert	Limoges
Rue des Vignes	Rue Charpentier	Rue en U	4	40	Tissu ouvert	Limoges
Voie d'accès de la zone A20	avenue de Bourazel	avenue Jean Guignat	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Vieille Maison 5101	Rue des Vignes	avenue Sabatou	4	30	Tissu ouvert	Limoges, Jauriat
Boulevard de la Valogne	Rue Henri de Bourazel	Rue Dufaille	4	30	Tissu ouvert	Limoges
Vie de Maison 5101	avenue Baudin	RD 7044	1	100	Tissu ouvert	Limoges
	RD914	RD142	4	30	Tissu ouvert	Limoges

Voie	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des sections affectées par le bruit	Type de tissu	Communes concernées (en bleu, les communes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)
	Limite département de la Creuse	Finissant	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	ST SUL PCE NORD PK 267,086	ST SUL PCE NORD PK 267,086	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	ST SUL PCE NORD PK 267,086	ST SUL PCE LAURIERE Gare PK 369,138	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	ST SUL PCE LAURIERE Gare PK 369,138	ST SUL PCE SUD PK 369,138	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	ST SUL PCE SUD PK 369,138	LE PALAIS PK 192,000	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	LE PALAIS PK 392,800	VENTENAT PK 396,072	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	VENTENAT PK 396,072	POY AMBERT PK 499,959	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	POY AMBERT PK 499,959	LEMOGES BENEDICTINS PK 401,150	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	LEMOGES BENEDICTINS PK 401,150	Sortie tunnel	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	Bifurcation vers Périgueux PK 403,208	Bifurcation vers Périgueux PK 403,208	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes
	Limite département de la Creuse	Limite département de la Creuse	1	100	Tissu ouvert	Limoges, Bessat, Bessat-sur-Isère, Saint-Sulpice-Laurière, Villes